



Conseil d'administration

326^e session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/INS/5

Section institutionnelle

INS

Date: 22 février 2016

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Travail décent et croissance durable et inclusive: les grands enjeux d'une politique mondiale

Objet du document

Depuis l'examen, à la 325^e session du Conseil d'administration, des initiatives que l'OIT doit engager pour donner suite à l'adoption par le Sommet des Nations Unies sur le développement durable, le 25 septembre 2015, du document intitulé *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, plusieurs réunions internationales importantes ont donné lieu à l'adoption de décisions ayant une incidence sur le cadre d'action relatif au travail décent et au développement inclusif et durable. Le présent document résume les perspectives actuelles dans les domaines de l'économie et de l'emploi, ainsi que les conclusions/résultats du Sommet du G20 à Antalya (15 et 16 novembre 2015) et de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21) (30 novembre-12 décembre 2015). En conclusion, il précise l'action que le Bureau va entreprendre pour appuyer la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et envisage le rôle que l'OIT pourrait jouer dans le cadre du processus mondial de suivi et d'examen qui sera débattu à la réunion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies (New York, 11-20 juillet 2016) (voir le projet de décision au paragraphe 33).

Objectif stratégique pertinent: Résultat facilitateur A: Sensibilisation efficace à la question du travail décent.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département de la coopération multilatérale (MULTILATERALS).

Documents connexes: GB.326/INS/2; GB.326/INS/4; GB.326/POL/1; GB.326/POL/INF/1.

I. Perspectives économiques et perspectives de l'emploi

1. Plusieurs organisations internationales ont publié des prévisions actualisées concernant l'économie mondiale. Dans son rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2016*, l'ONU révisé à la baisse sa prévision de croissance du produit mondial brut pour l'année 2015, qui passe de 2,8 pour cent selon la projection établie en milieu d'année à 2,4 pour cent¹. Quant aux prévisions de croissance pour 2016 et 2017, elles s'établissent respectivement à 2,9 et 3,2 pour cent. De façon similaire mais par d'autres méthodes, le Fonds monétaire international (FMI), dans la version actualisée de ses *Perspectives pour l'économie mondiale* publiée en janvier, fait état d'une croissance mondiale estimée à 3,1 pour cent pour 2015 et revoit à la baisse ses projections pour 2016 et 2017 – ramenées respectivement à 3,4 et 3,6 pour cent². Les principaux prévisionnistes économiques ont également fait savoir que leurs prochaines prévisions seraient vraisemblablement revues plutôt à la baisse qu'à la hausse. Plusieurs facteurs interdépendants – croissance limitée dans les pays émergents, reprise plus modérée que prévu dans les économies avancées, forte baisse des prix des matières premières et volatilité accrue des marchés financiers et monétaires mondiaux – ont en effet contribué à assombrir les perspectives économiques. La cause profonde de cette évolution récente est un déficit durable de la demande globale, qui traduit la faiblesse de l'investissement privé, de l'emploi et des salaires. A cela s'ajoutent les stratégies d'assainissement budgétaire mises en œuvre par la plupart des gouvernements des pays émergents, en développement et développés.
2. La croissance de la Chine devrait s'établir à 6,9 pour cent en 2015; ce taux de croissance, qui reste certes l'un des plus élevés au monde, est cependant nettement en recul par rapport à celui enregistré pendant quinze ans jusqu'en 2011, qui avoisinait les 10 pour cent par an. Cette évolution est révélatrice d'une réorientation stratégique de grande ampleur du pays, qui entend faire de la consommation intérieure et du secteur des services les moteurs de la croissance. Ce rééquilibrage, qui passe également par l'adoption de politiques visant à atténuer l'impact environnemental du modèle de croissance antérieur, va entraîner un ralentissement du rythme de l'expansion et une baisse de la demande de matières premières importées. Par ailleurs, le Brésil et la Fédération de Russie sont entrés en récession en 2015 et 2016, en partie par suite de la baisse des prix des matières premières.
3. On assiste, depuis le milieu de l'année 2014, à une chute vertigineuse – plus de 55 pour cent – des cours du brut, aujourd'hui proches de ceux constatés il y a dix ans. La baisse du prix des matières premières autres que le pétrole amorcée en 2011 s'est également poursuivie, avec un repli particulièrement marqué des cours des métaux. Cette évolution a provoqué une détérioration de la croissance des économies tributaires de ces produits, ce qui est particulièrement préoccupant pour les perspectives de nombreux pays comptant parmi les moins avancés. Selon le FMI, la croissance estimée pour l'Afrique subsaharienne en 2015 devrait être de 3,5 pour cent, soit 1,3 point de pourcentage de moins que la prévision donnée au début de l'année 2015 et un recul sensible par rapport aux 5 pour cent enregistrés en 2014. La croissance des pays d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest ralentit également pour atteindre une valeur estimée à environ 3,3 pour cent en 2015.

¹ Consultable à l'adresse suivante: <https://www.un.org/development/desa/publications/wesp-2016-global-economic-outlook.html> (en anglais uniquement). Pour un résumé en français, voir: http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_current/2016wesp_es_fr.pdf.

² Consultable à l'adresse suivante: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2016/update/01/>.

4. L'économie des Etats-Unis se redresse, mais à un rythme relativement modeste par rapport aux reprises antérieures. En décembre, la Réserve fédérale a décidé de relever de 0,25 pour cent le taux des fonds fédéraux, qui évolue donc dans la fourchette comprise entre 0,25 et 0,50 pour cent. La zone euro a renoué avec la croissance, qui s'est établie à 1,5 pour cent en 2015 et qui, selon le FMI, devrait atteindre 1,7 pour cent en 2016 et 2017, soutenue par un taux directeur fixé à -0,3 pour cent par la Banque centrale européenne (BCE) ainsi que par des injections massives de capitaux dans le secteur bancaire. Au Japon, la reprise a montré des signes d'essoufflement au début de l'année 2016, ce qui a conduit les autorités à adopter des taux d'intérêt officiels négatifs (-0,1 pour cent). Cette différence d'orientation entre les politiques monétaires des grandes économies a eu des effets complexes et parfois considérables sur les taux de change et s'est accompagnée d'importantes sorties de capitaux dans de nombreux pays émergents, ainsi que d'un accroissement de la volatilité sur les marchés financiers.
5. Malgré le très bas niveau des taux d'intérêt, la part de l'investissement privé dans le PIB des pays développés a diminué en moyenne de 25 pour cent depuis la crise, freiné par l'atonie générale de l'activité économique. Dans les économies émergentes et les pays en développement, l'investissement privé, après un essor spectaculaire du début au milieu des années deux mille, a progressivement diminué depuis quelques années. Dans les économies avancées, l'investissement public représente moins de 20 pour cent de l'investissement total (public et privé)³.
6. Le rapport du BIT intitulé *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances pour 2016*⁴ indique qu'en valeur absolue le chômage dans le monde a continué d'augmenter en 2015 et qu'il devrait encore croître en 2016 et 2017 pour dépasser la barre des 200 millions, soit environ 27 millions de plus qu'en 2007. En 2015, ce sont les pays émergents et les pays en développement touchés par le ralentissement de la croissance qui ont enregistré les hausses les plus élevées du taux de chômage. On note une légère diminution des totaux dans les pays développés. Les dernières révisions à la baisse des perspectives de croissance laissent présager un fléchissement accru des marchés du travail⁵.
7. Dans les pays en développement, les chiffres de l'emploi indépendant ou du travail familial non rémunéré sont un indicateur du rythme de la transformation en emplois salariés du travail informel relativement peu productif effectué dans le secteur agricole ou en milieu urbain. La précarité de l'emploi est le lot d'environ 1,5 milliard de personnes, soit 46 pour cent de l'emploi mondial. De même, 1,3 milliard de femmes et d'hommes ne disposent pas de revenus suffisants pour pouvoir, avec leur famille, dépasser le seuil de la pauvreté modérée ou de la quasi-pauvreté, fixé à 5 dollars E.-U. par jour. La plupart des travailleurs pauvres ou menacés par la pauvreté occupent généralement des emplois précaires. Enfin, 327 millions de personnes ont un revenu inférieur à 1,90 dollar E.-U. et vivent donc dans une pauvreté extrême. Le recul de l'emploi précaire et la diminution du nombre de travailleurs pauvres que l'on observait depuis l'année 2000 se sont interrompus en 2013 et n'ont pas encore repris.
8. Au niveau mondial, la progression des salaires réels a connu une forte baisse pendant la crise en 2008 et 2009, puis s'est quelque peu raffermit en 2010, avant de ralentir de nouveau. L'augmentation mondiale des salaires est largement imputable à la Chine, compte tenu de la taille du pays et de la forte croissance des salaires réels qui y est enregistrée. Dans les pays

³ FMI: *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2015, chapitre 3.

⁴ Un résumé du rapport peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_443504.pdf.

⁵ Voir également le document GB.326/POL/1.

développés, les salaires réels n'ont pratiquement pas évolué en 2012 et 2013, avec une progression de 0,1 et 0,2 pour cent, respectivement. Entre 1999 et 2013, la productivité du travail a augmenté plus rapidement que les salaires réels dans les économies développées, et la part du travail dans le revenu national a chuté dans les principales économies développées – un autre indice du découplage de la progression des salaires et de la croissance de la productivité. Les changements survenus dans la répartition des salaires et de l'emploi rémunéré ont joué un rôle décisif dans l'accentuation des inégalités que l'on observe depuis quelque temps. Dans les pays développés les plus touchés par ce phénomène, l'aggravation des inégalités résulte souvent de la conjugaison de deux facteurs: le creusement des inégalités salariales et les pertes d'emplois ⁶.

9. D'une manière générale, on peut s'attendre en 2016 et 2017 à ce que l'atonie des marchés du travail continue d'avoir un effet négatif, via la consommation, sur la croissance de la production. A plus long terme, on peut supposer que l'augmentation du pouvoir d'achat de la catégorie des revenus moyens dans les pays émergents et en développement contribuera à la relance de la demande, évolution prometteuse que tout ralentissement de la croissance pourrait toutefois compromettre. Au vu de l'évolution actuelle de l'emploi, il est vraisemblable que, si l'on ne trouve pas de solution adéquate, les inégalités vont continuer de s'aggraver dans de nombreux pays et d'empêcher encore davantage la reprise.

II. Action menée au plan mondial

Le Sommet du G20 à Antalya

10. La présidence turque du G20 s'est conclue par le Sommet d'Antalya (15 et 16 novembre 2015), à l'issue duquel a été adopté un communiqué des chefs d'Etat et de gouvernement, assorti d'un grand nombre d'accords et de déclarations de ministres ⁷. Le Directeur général a participé à ce sommet, qui a été précédé de réunions du L20 (syndicats des pays du G20) et du B20 (organisations d'employeurs de ces mêmes pays), dont une séance conjointe au cours de laquelle le Président Erdogan est intervenu en tant qu'orateur principal.
11. La Turquie avait fixé comme objectifs de l'année la *mise en œuvre* avec détermination des engagements antérieurs, l'encouragement des *investissements* en tant que puissant moteur de la croissance et la promotion de la *participation du plus grand nombre* afin que chacun profite des avantages de la croissance. Dans leur communiqué, les chefs d'Etat et de gouvernement se disent préoccupés par le fait que la croissance reste inférieure à leurs attentes et ajoutent que des politiques budgétaires devraient être menées «de façon flexible afin de tenir compte de la conjoncture économique à court terme, de manière à soutenir la croissance et la création d'emplois, tout en plaçant sur une trajectoire viable la part de la dette dans le PIB». L'ambition, affichée au Sommet de Brisbane, de porter d'ici à 2018 le PIB des pays du G20 à un niveau supérieur d'au moins 2 pour cent à celui prévu par le FMI en octobre 2013 a été réaffirmée, bien que le ralentissement de la croissance rende cet objectif plus difficile à atteindre. Les principaux moyens d'action dont disposent les pays concernés consistent en des stratégies de croissance nationales adaptées, répertoriées dans le Plan d'action d'Antalya qu'ont élaboré les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales. Ces stratégies prévoient que les ministres des Finances et du Travail et

⁶ *Rapport mondial sur les salaires 2014/15: Salaires et inégalités de revenus*: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_343029.pdf.

⁷ Consultable à l'adresse suivante: <https://g20.org/wp-content/uploads/2015/11/G20-Antalya-Leaders-Summit-Communiqu--.pdf>.

de l'Emploi revoient les stratégies de croissance et les plans pour l'emploi mis en œuvre au niveau national en vue de renforcer la lutte contre les inégalités et de soutenir la croissance au bénéfice du plus grand nombre.

12. Dans le communiqué, les chefs d'Etat et de gouvernement indiquent également ce qui suit:

Nous avons pris l'engagement de veiller à ce que la croissance profite à tous, soit créatrice d'emplois et bénéficie à toutes les composantes de nos sociétés. L'accroissement des inégalités dans de nombreux pays pourrait faire peser des risques sur la cohésion sociale et le bien-être de nos concitoyens et peut avoir des effets négatifs importants sur nos économies et nous empêcher d'atteindre notre objectif de hausse de la croissance. Un ensemble général et équilibré de politiques économiques, financières, sociales, de l'emploi et de l'éducation contribuera à réduire les inégalités. Nous approuvons la Déclaration de nos ministres du Travail et de l'Emploi et nous nous engageons à en appliquer les priorités pour rendre les marchés du travail plus accessibles à tous, comme indiqué dans les Priorités du G20 en matière d'inégalités et de parts des revenus du travail. Nous demandons à nos ministres des Finances, du Travail et de l'Emploi de revoir nos stratégies de croissance et nos plans pour l'emploi afin de renforcer notre lutte contre les inégalités et de soutenir la croissance au bénéfice du plus grand nombre. Reconnaissant que le dialogue social est essentiel si nous voulons atteindre nos objectifs, nous nous félicitons de la déclaration commune du B20 et du L20 sur l'emploi, la croissance et le travail décent⁸.

13. La réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 qui s'est tenue à Ankara a porté sur un certain nombre de domaines d'action qui sont au cœur des questions de travail décent et de croissance durable et inclusive. Il s'agit notamment des inégalités et de la baisse de la part des revenus du travail dans de nombreux pays du G20, des salaires, des compétences, de l'emploi des jeunes, de la qualité de l'emploi, des services publics de l'emploi et du vieillissement de la population. Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé la proposition des ministres en faveur d'un objectif consistant à réduire de 15 pour cent d'ici à 2025 la fraction des jeunes les plus susceptibles d'être exclus de manière permanente du marché du travail dans les pays du G20. Il a été demandé à l'OIT et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de contribuer au suivi des progrès réalisés pour ce qui concerne cet objectif ainsi que l'engagement de Brisbane consistant à réduire de 25 pour cent d'ici à 2025 l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes dans les pays du G20, mais aussi les plans nationaux pour l'emploi définis en 2013. Le Directeur général a participé à la réunion des ministres lors de laquelle ont été examinés des documents de travail établis par l'OIT, en collaboration avec l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI. Le B20, le L20 et d'autres groupes de travail ont participé à la première séance matinale de la réunion. Une réunion conjointe des ministres des Finances et des ministres du Travail, à laquelle ont également participé des représentants du B20 et du L20, s'est tenue le 4 septembre et s'est conclue par une déclaration des ministres turcs des Finances et du Travail, qui résumait la teneur des discussions.

14. Le communiqué des chefs d'Etat et de gouvernement fait également état d'un «plan national des stratégies d'investissement ambitieuses regroupant des mesures et des actions concrètes qui améliorent l'écosystème de l'investissement, encouragent la mise en place d'infrastructures efficaces et de qualité, notamment par le secteur public, soutiennent les petites et moyennes entreprises (PME) et renforcent le partage des connaissances». Dans la

⁸ Voir le paragraphe 6 du communiqué des chefs d'Etat et de gouvernement intitulé *G20 Policy Priorities on Labour Income Share and Inequalities*, annexe de la Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 (3-4 septembre). L'annexe est consultable à l'adresse: <http://g20.org.tr/wp-content/uploads/2015/09/1-Annex-I-G20-Policy-Priorities-on-Labour-Income-Share-and-Inequalities-adopted.pdf>. La déclaration peut être consultée à l'adresse: <http://g20.org.tr/wp-content/uploads/2015/11/Declaration-G20-Labour-and-Employment-Ministers-Meeting-Ankara.pdf>.

mesure où elles seront appliquées, ces stratégies devraient contribuer à augmenter d'environ 1 point le ratio de l'investissement au PIB de l'ensemble du G20 d'ici à 2018.

15. Les participants au Sommet se sont engagés à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) et à appliquer le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Ils sont en outre convenus d'élaborer en 2016 un plan d'action conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les orientations de la Chine pour la présidence du G20

16. La Chine a proposé que le Sommet du G20 de 2016, qui se tiendra à Hangzhou les 4 et 5 septembre, ait pour thème *Vers une économie mondiale innovante, relancée, interconnectée et inclusive*, et que les principaux axes de travail pour l'année soient les suivants: 1) établir de nouvelles modalités de croissance; 2) mettre en place une gouvernance économique et financière plus efficace et rationnelle à l'échelle mondiale; 3) renforcer les échanges et les investissements au niveau international; et 4) promouvoir un développement interconnecté et sans exclusive. Cette thématique générale fait ressortir la nécessité de relancer la croissance mondiale en s'attaquant aussi bien aux symptômes qu'aux causes profondes des difficultés auxquelles est confrontée l'économie mondiale. Une réunion des ministres du Travail et de l'Emploi se tiendra à Beijing du 11 au 13 juillet. Elle sera suivie d'un Sommet du L20 le 14 juillet, et il est prévu que le Sommet du B20 ait lieu les 3 et 4 septembre à Hangzhou.
17. Dans le cadre des thèmes généraux prévus par la présidence, le volet emploi portera principalement sur l'innovation, en liaison avec le travail décent, l'amélioration de l'employabilité et la création de possibilités d'emploi adaptées. Les principales questions examinées seront les suivantes: les politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi et la productivité; l'entrepreneuriat au service de la création d'emplois; l'amélioration de l'employabilité par la formation professionnelle; les mécanismes de croissance du revenu; des systèmes de sécurité sociale équitables et durables; et l'amélioration de la qualité des emplois et des conditions de travail et la réalisation du travail décent.

La Conférence de Paris sur le changement climatique

18. La Conférence mondiale sur le changement climatique (COP21) (30 novembre-12 décembre 2015) a conclu ses travaux par l'adoption par consensus de l'Accord de Paris⁹. Cet accord a pour élément central l'engagement de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels. Il promeut l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre. Il fait référence à des flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. Avant la COP21, des «contributions prévues déterminées au niveau national (les contributions)» ont été présentées, qui s'inscrivaient dans des stratégies visant à réduire le réchauffement de la planète. Cependant, il a été estimé que ces engagements pris par 146 pays ne limiteraient la hausse de la température de la planète qu'à 2,7° C d'ici à 2100. L'accord établit par conséquent un processus d'examen périodique des contributions à partir de 2023 afin de parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais et de trouver un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources

⁹ Consultable à l'adresse suivante: <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fr/109r01f.pdf>.

et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle. Des progrès en matière de transfert de technologies et d'innovation favoriseront la réalisation de ces objectifs. Cette action doit être menée sur la base de l'équité et de l'élimination de la pauvreté.

- 19.** Selon des études du BIT sur les incidences de la transition vers des économies plus respectueuses de l'environnement et à faible émission de carbone, des politiques ambitieuses en matière de changement climatique devraient permettre de réaliser des gains nets qui pourraient se traduire par la création de 60 millions d'emplois d'ici à 2030. Par ailleurs, les évolutions structurelles des systèmes économiques qui découlent d'un développement à faible émission de carbone entraînent de profonds changements pour les entreprises, les travailleurs et la société en général. De nombreuses professions vont connaître une mutation, certaines vont disparaître et de nouveaux emplois vont être créés. Il convient par conséquent de noter que l'accord souligne les «impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national». Maintenant que l'accent est mis sur la mise en œuvre de l'accord par des politiques concrètes élaborées grâce aux contributions, les ajustements économiques nécessaires et leurs effets connexes sur le marché du travail revêtiront une importance croissante. Les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous ¹⁰ seront d'une utilité certaine pour les activités des mandants ayant trait aux contributions et pour la réalisation de l'ODD 13 consistant à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

La réunion des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du groupe BRICS

(25 et 26 janvier 2016)

- 20.** Les ministres du Travail et de l'Emploi de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de la Fédération de Russie (les pays du groupe BRICS) se sont réunis à Ufa (Fédération de Russie) les 25 et 26 janvier 2016 en vue de débattre de nouveaux domaines de collaboration concernant les questions du travail et de l'emploi, de la sécurité sociale, de la transition vers l'économie formelle et des informations sur le marché de l'emploi. Ils ont adopté une Déclaration sur les emplois de qualité et des politiques de l'emploi inclusives ¹¹, dont le texte détaillé prévoit le renforcement de la coordination et de la coopération entre les pays du groupe BRICS en ce qui concerne la promotion d'emplois de qualité et sans exclusive et l'échange d'indicateurs sur le marché du travail. La déclaration reconnaît le rôle essentiel du dialogue social et de la négociation collective et approuve la contribution des partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi. L'OIT a été invitée à contribuer à l'élaboration des documents de travail examinés lors des discussions entre les ministres, auxquelles le Directeur général a d'ailleurs participé.

¹⁰ Voir document GB.326/POL/INF/1.

¹¹ Voir: http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/media-centre/press-releases/WCMS_446706/lang--fr/index.htm.

III. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

21. A la suite des décisions prises par le Conseil d'administration à sa 325^e session ¹², le Bureau a élaboré un plan pour aider les Etats Membres et les mandants à mettre en œuvre les stratégies nationales de développement durable requises par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après dénommé «Programme à l'horizon 2030»). Ce plan prévoit notamment une action de suivi concernant les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste. Les résultats stratégiques et les résultats facilitateurs du programme et budget pour 2016-17 correspondent étroitement aux éléments du Programme à l'horizon 2030 se rapportant au travail décent, ce qui permet d'assurer l'alignement de l'action du Bureau et, en particulier, l'élaboration de nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent en conformité avec les priorités des pays en matière de développement durable et en coordination avec le cadre de développement des Nations Unies. Les bureaux régionaux de l'OIT recensent actuellement les premières réflexions des Etats Membres concernant leurs stratégies afin d'anticiper leurs attentes pour ce qui a trait à l'appui du BIT. Un aspect important de l'action menée par l'OIT à la suite de l'adoption du Programme à l'horizon 2030 est l'élaboration, en collaboration avec le Centre international de formation, de programmes de renforcement des capacités destinés aux mandants. Après l'adoption, par le Conseil d'administration, de la Stratégie révisée de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 ¹³, le Bureau a engagé une série de consultations auprès des bailleurs de fonds potentiels à propos des incidences de la réalisation du travail décent à des fins de développement durable sur l'appui accordé par le BIT aux mandants des pays en développement.
22. Le rapport que le Directeur général présentera à la prochaine session de la Conférence précisera comment l'Initiative du centenaire sur l'éradication de la pauvreté regroupera des domaines d'action importants de l'OIT qui contribuent à la mise en œuvre et à la réalisation du Programme à l'horizon 2030. Cette initiative concorde donc avec le Programme à l'horizon 2030, qui déclare que «l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable». L'Initiative mondiale sur le travail décent pour les jeunes, lancée dernièrement, est un partenariat multi-institutions piloté par l'OIT qui illustre le potentiel existant pour une action cohérente menée à l'échelle du système sur un sujet de préoccupation de portée mondiale évoqué dans les cibles 8.6 et 8b ¹⁴. Cela ressort aussi dans la promesse de «ne laisser personne de côté». Lors des débats qui se sont tenus au cours de la treizième Réunion régionale africaine à Addis-Abeba (30 novembre-3 décembre 2015), les participants ont souligné l'importance que les mandants de l'OIT accordent à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et du Plan d'action de l'Union africaine sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif ¹⁵.

¹² Voir: http://www.ilo.org/gb/decisions/GB325-decision/WCMS_423506/lang--fr/index.htm.

¹³ Voir: http://www.ilo.org/gb/decisions/GB325-decision/WCMS_421640/lang--fr/index.htm.

¹⁴ Voir: http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/WCMS_447519/lang--fr/index.htm.

¹⁵ Document GB.326/INS/4.

Suivi et examen mis en place à l'échelle mondiale par les Nations Unies

23. Le récent rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le suivi et l'examen du Programme à l'horizon 2030 propose d'importantes mesures pour la mise en place d'un mécanisme cohérent, efficace et inclusif à l'échelle mondiale¹⁶. Il propose en outre des moyens de tirer pleinement profit du potentiel du Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies en tant que plate-forme centrale pour le suivi et l'examen. Ce forum est chargé, au titre du Programme à l'horizon 2030, de «mettre l'accent sur l'évaluation des progrès accomplis, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées par les pays développés et les pays en développement ainsi que sur les nouveaux enjeux» et de «veiller à ce que le Programme reste utile et ambitieux». Le Forum politique de haut niveau se réunit tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale et, les années intermédiaires, sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC). Les Etats Membres examinent actuellement le rapport du Secrétaire général et devraient prendre des décisions sur les modalités du cycle mondial des activités de suivi et d'examen au cours de la 70^e session de l'Assemblée générale, qui dure jusqu'en septembre 2016. Dans l'intervalle, le président de l'ECOSOC consulte les Etats Membres au sujet de l'ordre du jour de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau (11-20 juillet 2016). Un exposé oral sur l'état d'avancement de la question sera approuvé à la 326^e session du Conseil d'administration.
24. Le Secrétaire général de l'ONU propose, dans son rapport, que l'ordre du jour des réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenues sous les auspices de l'ECOSOC se subdivise en quatre parties:
- i) l'examen des progrès d'ensemble sur la base d'un rapport sur l'état d'avancement des ODD et d'une série d'examens nationaux volontaires et d'examens régionaux;
 - ii) l'examen des progrès accomplis dans un domaine particulier sur la base d'un thème transversal et d'un examen approfondi d'un sous-ensemble ou d'un ensemble d'ODD;
 - iii) l'examen de l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre du Partenariat mondial pour le développement durable et du suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba;
 - iv) l'examen des questions nouvelles et émergentes.
25. A la réunion du Forum politique de haut niveau qui se tient tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale, les chefs d'Etat et de gouvernement fourniront, sur la base des réunions tenues sous les auspices de l'ECOSOC, des orientations de haut niveau concernant le Programme et sa mise en œuvre, recenseront les progrès accomplis et les nouveaux défis et prendront d'autres mesures pour accélérer la mise en œuvre.
26. Les discussions menées dans le cadre du Forum politique de haut niveau sont vues comme le sommet d'un ensemble de processus de suivi et d'examen qui sont ancrés dans les stratégies nationales de mise en œuvre. Les «examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales» auxquels procédera le Forum politique de haut niveau s'effectueront avec l'appui des commissions techniques de l'ECOSOC et d'autres instances et organes intergouvernementaux, tels que la Conférence internationale du Travail. Dans son rapport, le Secrétaire général propose que le Programme à l'horizon 2030 offre l'occasion à des organismes tels que l'OIT de mettre en relief leurs travaux devant le Forum politique de haut niveau. Trois grandes mesures sont

¹⁶ Document consultable à l'adresse suivante: <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/follow-up>.

recommandées pour donner aux forums intergouvernementaux tels que la Conférence les moyens d'appuyer le Forum politique de haut niveau: tout d'abord, ils devraient engager une réflexion sur les incidences du Programme à l'horizon 2030 pour leurs domaines de travail respectifs, eu égard au caractère intégré de ce programme. Ensuite, ils devraient examiner leurs ordres du jour et méthodes de travail respectifs pour déterminer leur aptitude à répondre aux demandes de contributions volontaires adressées par le Forum politique de haut niveau selon que de besoin et dans le cadre de leurs réunions régulières. Enfin, ils devraient s'interroger sur leur ouverture et leur aptitude à mobiliser les acteurs prépondérants pertinents, notamment les scientifiques, les pouvoirs locaux, les entreprises et les représentants des personnes les plus vulnérables, à l'élaboration de leurs contributions au Programme à l'horizon 2030.

27. Dans le rapport, il est jugé important que chaque forum intergouvernemental conserve la latitude de choisir sa propre approche, différentes options, y compris des résultats négociés, étant envisageables pour ses contributions. Un résumé des discussions, qui est une autre option, pourrait permettre au Forum politique de haut niveau de bénéficier des résultats des examens effectués par ces forums et de leur expertise. Les contributions au Forum politique de haut niveau pourraient avoir une structure type prévoyant: i) une évaluation des domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis ou des difficultés ont été constatées au niveau mondial; ii) la détermination des domaines requérant une attention urgente; iii) les enseignements dégagés; iv) les questions émergentes; v) les domaines pour lesquels il est nécessaire que le Forum politique de haut niveau fournisse des orientations politiques; et vi) des recommandations sur l'action à mener et les outils à employer pour accélérer les progrès. Le suivi et l'examen de l'état d'avancement des ODD devraient reposer sur les mécanismes existants de présentation de rapports, y compris le fait que les Etats Membres sont déjà tenus de présenter des rapports à des entités des Nations Unies.
28. Lors des consultations en cours sur l'ordre du jour de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau sur la base des propositions du Secrétaire général, le président de l'ECOSOC a proposé de prendre en considération le thème transversal «Veiller à ce que personne ne soit laissé de côté» ainsi que l'examen thématique des ODD 1, 6, 8, 10 et 17. Plusieurs Etats Membres se sont toutefois dits préoccupés par un découpage du Programme intégré en divers ensembles d'objectifs, et les consultations se poursuivent à ce sujet. A ce jour, l'Allemagne, la République de Corée, l'Estonie, la Finlande, la France, Madagascar, le Maroc, le Mexique, l'Ouganda, le Pérou, les Philippines, la Sierra Leone et la République bolivarienne du Venezuela ont confirmé qu'ils présenteraient des examens nationaux volontaires.

Données et indicateurs pour le Programme à l'horizon 2030

29. Dans le cadre du Programme à l'horizon 2030, il a été demandé à la Commission de statistique de l'ONU de présenter une proposition pour un cadre mondial d'indicateurs en vue du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette commission a, à son tour, demandé à un Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur d'élaborer un projet d'indicateurs possibles qu'elle examinera à la réunion qu'elle tiendra du 8 au 11 mars 2016¹⁷. L'OIT, en tant qu'observateur, était représentée dans ce groupe par son statisticien principal. Le groupe a engagé de larges consultations et tenu plusieurs réunions pour recenser les informations statistiques disponibles, s'assurer de la pertinence d'une série d'indicateurs proposés et envisager, dans certain cas, la possibilité de mettre au point de nouveaux indicateurs. Il a également été convenu que le nombre d'indicateurs mondiaux devrait être limité, mais que des indicateurs nationaux, régionaux et/ou thématiques supplémentaires pourraient être mis au point. Le rapport du Groupe

¹⁷Voir: <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-Rev1-F.pdf>.

d'experts des Nations Unies et de l'extérieur présenté à la Commission de statistique de l'ONU propose une ventilation de grande ampleur des indicateurs pour répondre à la volonté, exprimée dans le Programme à l'horizon 2030, de ne laisser personne de côté. Dans de nombreux cas, cela nécessitera une collecte accrue de données. Environ 25 indicateurs sur les 229 proposés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur portent sur des questions relatives à l'Agenda du travail décent. Il est attendu du BIT qu'il définisse des critères de référence, qu'il compile et produise des estimations mondiales et qu'il aide les pays à mettre en œuvre ces indicateurs.

30. A la suite de la réunion que la Commission de statistique de l'ONU tiendra en mars, un projet final d'indicateurs sera transmis à l'ECOSOC, puis finalement à l'Assemblée générale pour approbation. Un effort important sera demandé aux organes statistiques, tant nationaux qu'internationaux, pour produire et compiler les données requises et présenter les indicateurs. Les indicateurs mondiaux devraient être présentés au Forum politique de haut niveau dans un rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement des ODD.

IV. Conclusions

31. Malgré les avancées majeures que représentent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les perspectives actuelles concernant les progrès réalisés en matière de travail décent et l'action menée en faveur d'un développement inclusif et durable sont extrêmement incertaines au regard des dernières prévisions économiques et en matière d'emploi. Cela souligne d'autant plus l'importance de la participation de l'OIT à des organes directeurs aussi essentiels que le G20, le groupe BRICS et l'instance des Nations Unies chargée du suivi du Programme à l'horizon 2030. Bien que le G20 n'ait guère modifié le cours de l'activité macroéconomique en 2015, le Sommet d'Antalya a montré que l'on craignait de plus en plus que l'insuffisance des investissements, les inégalités et les niveaux élevés du chômage et du sous-emploi compromettent la reprise et nécessitent une action collective et nationale. Les priorités de la présidence chinoise du G20 pour 2016 reflètent ces préoccupations, comme en témoigne le lancement d'un débat sur la recherche de nouvelles voies vers la croissance et l'impulsion d'un élan vigoureux en faveur de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.
32. Alors que les consultations se poursuivent à New York au sujet de l'ordre du jour de la réunion du Forum politique de haut niveau qui aura lieu en 2016, il semble qu'il y ait une forte volonté de mettre au point, à l'échelle du système, un processus de suivi et d'examen des ODD qui pourrait permettre à l'OIT d'apporter une contribution importante aux débats mondiaux annuels sur les aspects liés au travail décent du Programme à l'horizon 2030. Cette contribution sera facilitée par la prise en compte d'un certain nombre d'indicateurs intéressant directement l'Organisation dans le dispositif actuellement élaboré pour la présentation de rapports à l'échelle mondiale. Au cas où l'OIT serait invitée à contribuer aux débats de la réunion du Forum politique de haut niveau qui aura lieu en 2016, le rapport sur l'élimination de la pauvreté présenté par le Directeur général à la Conférence internationale du Travail et sa discussion ultérieure en plénière fourniront l'occasion d'un premier examen des enjeux et des mesures envisagées pour atteindre les cibles et les objectifs liés au mandat de l'Organisation, et notamment à la contribution du travail décent pour «veiller à ce que personne ne soit laissé de côté», ce qui devrait être le thème de la réunion du Forum politique de haut niveau en 2016. L'évaluation parallèle de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable à la session de 2016 de la Conférence crée, par coïncidence, une occasion de déterminer comment il est possible d'adapter l'action des structures de gouvernance de l'OIT pour saisir les possibilités de concourir à plus long terme au suivi et à l'examen relevant du Forum politique de haut niveau. Un exposé oral portant à la fois sur les conclusions de la Commission de statistique de l'ONU et sur les consultations auprès des Etats Membres à propos du rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'examen

au niveau mondial, y compris l'ordre du jour de la réunion du Forum politique de haut niveau qui aura lieu en 2016, sera présenté à la session du Conseil d'administration.

Projet de décision

33. Le Conseil d'administration approuve la décision du Directeur général de mettre l'accent, dans le rapport qu'il présentera à la session de 2016 de la Conférence internationale du Travail, sur l'élimination de la pauvreté et le prie:

- a) *de suivre de près les mesures préparatoires des Nations Unies en vue d'assurer le suivi et l'examen au niveau mondial du Programme à l'horizon 2030, dans la perspective d'une contribution possible de l'OIT en matière de mise en œuvre des aspects liés au travail décent dans le cadre d'une action intégrée à l'appui de ce programme, et de soutenir le processus mondial d'examen thématique proposé, en particulier pour ce qui concerne l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance inclusive;*
- b) *de faire en sorte que le Bureau apporte un soutien plus large aux Etats Membres et aux mandants, comme le Conseil d'administration l'a préconisé à sa 325^e session, et de veiller à l'harmonisation de cette action avec les résultats attendus du programme et budget pour 2016-17;*
- c) *d'élaborer un plan pour préciser le rôle du BIT dans l'aide à fournir, le cas échéant, aux Etats Membres afin qu'ils soient en mesure de mettre au point des modes de production et de collecte de données et des méthodes adaptés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont liés au mandat de l'OIT;*
- d) *de rendre compte, à la 328^e session du Conseil d'administration (novembre 2016), du lancement du plan de mise en œuvre à l'horizon 2030 du Bureau, et notamment de l'ajustement de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement.*